

Procès-Verbal de la Séance du 10 février 2026

Vu le code général des collectivités territoriales,

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 10 février à 19 heures 30, se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence de Jean-Claude BAGUET, Maire.

Présents : M. Jean-Claude BAGUET (Maire, Président de séance), Mme Pascaline BARRAY (Secrétaire de séance), Mme Noémie BERTHE, Mme Annick DUPONT, Mme Sophie FOUCAULT, Mme Dorothee GARNIER, Mme Murielle CAILLEUX, M. Didier DAUBOIN, M. Patrice CAUDRON, M. Frédéric LANGLOIS, M. Cédric DEMARCY, M. Patrick LAURENT, M. Philippe PICQUE, M. Sylvain CUYER.

Absents :

- **Avec pouvoir** : Mme Catherine GAMICHON-NOEL (pouvoir à M. BAGUET).

Quorum : Réuni (majorité des membres en exercice présente).

ORDRE DU JOUR ET DÉCISIONS

M le Maire demande d'ajouter une délibération à l'ordre du jour : délibération d'admission en non-valeur, et d'annuler le point sur la délibération concernant la revalorisation des indemnités des élus.

1. **Approbation du Procès-Verbal de la réunion du 13 janvier 2026 :**

Didier DAUBOIN indique qu'une erreur s'est glissée sur le nom de l'Evêque GONNIN.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 13 janvier.

2. **Délibération « Recrutement d'agents contractuels » :**

Contexte : Recours aux agents contractuels pour remplacer des agents publics indisponibles (art. L. 332-13 du CGFP), dans les cas suivants :

- Temps partiel autorisé, détachements/congés (maternité, maladie, etc.), disponibilités <6 mois.
- **Procédure** : Publication d'un avis (site internet ou autre support), délai de candidature ≥ 1 mois (sauf urgence), entretien systématique si contrat >6 mois. Critères de sélection : compétences, expérience, adéquation au poste.

Décisions (adoptées à l'unanimité) :

1. **Autorisation** : Le Maire est habilité à recruter des agents contractuels selon les modalités légales (art. L. 332-13 CGFP).
2. **Signature des contrats** : Délégation au Maire pour déterminer les niveaux de recrutement/rémunération.
3. **Budget** : Inscription d'une enveloppe crédits dédiée.
4. **Exécutivité** : Après transmission à l'État et publication. Recours possible devant le Tribunal Administratif d'Amiens (délai : 2 mois via www.telerecours.fr).

3. **Création de deux emplois non permanents (accroissement saisonnier)**

Selon l'article. L. 332-23 2° CGFP (emplois ≤ 6 mois/12 mois consécutifs).

- **Besoin** : Renfort pour l'entretien des espaces verts (printemps/été 2026).

- **Profil** : Adjoint technique territorial (catégorie C), temps complet (35h), expérience requise en espaces verts.

Décisions (adoptées à l'unanimité) :

1. **Création** : 2 postes d'agents techniques pour 6 mois à compter du **01/03/2026**.
2. **Rémunération** : Grille indiciaire du grade concerné.
3. **Recrutement** : Délégation au Maire pour signer les contrats.
4. **Budget** : Inscription des crédits correspondants.

4. Composition des bureaux de vote (élections municipales – 15 et 22 mars 2026)

Répartition des membres du Conseil Municipal par tranche horaire :

- **8h–10h** : S. FOUCAULT, F. LANGLOIS, P. BARRAY.
- **10h–12h** : C. DEMARCY, Ph. PICQUE, J.-C. BAGUET.
- **12h–14h** : D. GARNIER, N. BERTHE, J.-C. BAGUET.
- **14h–16h** : P. LAURENT, D. DAUBOIN, S. CUYER.
- **16h–18h** : P. BARRAY, A. DUPONT, P. CAUDRON.

5. Admission en non-valeur (créances irrécouvrables 2021–2023)

Le Service de gestion comptable de Beauvais a transmis une liste de demandes d'admission en non-valeur de titres de recettes de la commune, portant sur la période 2021 – 2022 - 2023, pour un montant de 3227.51 €.

Il s'agit de créances communales irrécouvrables, malgré les actes de poursuites effectués en vue de leur recouvrement. L'admission en non-valeur n'éteint pas la dette de l'utilisateur.

Le conseil municipal est amené à délibérer sur l'acceptation de ces demandes d'admissions en non-valeur.

Le Conseil Municipal après cet exposé, et avoir délibéré, à l'unanimité :

Prononce l'admission en non-valeur des créances communales figurant sur la liste établie par le service de gestion comptable de Beauvais pour un montant de 3227€51€ (période 2021 – 2022 - 2023).

Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget 2026, article 6541.

6. Locations des salles du Presbytère à la Paroisse

M le Maire remercie et félicite les bénévoles pour la qualité des travaux de rénovation réalisés dans les salles du Presbytère.

Par ailleurs, Sylvain Cuyer a présenté une synthèse de l'entretien mené avec Maître Lesauvage et M le Maire au sujet du projet de convention d'occupation du Presbytère par le Diocèse. Afin de finaliser ce dossier dans les meilleurs délais, Maître Lesauvage sera sollicité prochainement en vue de permettre la signature de ladite convention à compter du 1er avril 2026.

7. Point sur les différentes commissions et question diverses

M le Maire :

Fait une synthèse de son entretien avec Pascal Verbeck, Vice Président de la CCPV, relatif à l'installation d'une barrière à péage sur l'aire de camping-cars.

Il ressort de cet échange qu'une convention d'occupation du domaine public devra être conclue courant mars entre la CCPV et la commune. Ce document formalisera les modalités d'utilisation du terrain communal sur lequel sera implanté le dispositif de péage.

Porte à la connaissance, la transmission, par la Cité des métiers du Grand Beauvais, de la liste des jeunes suivis par le service Mission locale de la Maison de l'emploi et de la formation du Pays du Grand Beauvais.

Fait un retour concernant la commission Aménagement du territoire et Mobilité.

Informe que la demande de subvention adressée au Département, en vue de financer la mise en place d'un feu de récompense, a fait l'objet d'un refus.

Il est proposé d'engager une réflexion sur l'opportunité d'intégrer, lors de l'élaboration du budget primitif 2026, le financement d'un ou deux dispositifs de ce type.

Fait lecture de l'invitation du goûter du printemps organisé par l'EHPAD Temps de Vie le Jeudi 26 mars à partir de 15 heures.

Informe de la mise en place d'un atelier d'escrime au sein de l'établissement *Temps de Vie*, à destination des résidents.

Cette initiative, portée par le Docteur Lambertyn, sera encadrée par un maître d'armes qualifié, garantissant ainsi un apprentissage adapté et sécurisé.

Présente le rapport de l'assemblée générale de l'ÉMION qui s'est tenue le lundi 2 février.

Fait un point sur l'assemblée générale du Comité des Fêtes qui s'est tenue le vendredi 6 février.

Fait lecture du courrier adressé par François Boisdin, par lequel ce dernier exprime sa gratitude à la suite de la distinction qui lui a été décernée lors de la cérémonie des vœux de la municipalité.

Dans ce message, François Boisdin tient également à associer ses remerciements à son épouse, pour le soutien important dans sa carrière.

Fait lecture du courrier de Karim LOUNASSI Directeur du Centre Social de Songeons remerciant la commune pour son invitation à la cérémonie des vœux et adresse également ses félicitations aux conseillers qui ont rendu les locaux du centre social dans un parfait état de propreté.

Présente les vœux de Philippe BALLARD, Député, Edouard COURTIAL, Alexandre OUIZILLE Sénateurs, Chanez HERBANNE, Conseillère Régionale, Nadège LEFEBVRE, Présidente du Conseil Départemental, Le SMODTH, la Poste, Les dirigeants des cliniques de Formerie / Songeons, l'OPAC, Les Girl's Attelages, Philippe JACQUEMET architecte, Michel et Thérèse CAYEUX.

Pascaline BARRAY :

Donne la parole à Irène GODEFROY pour faire un point sur le recensement de la population.

Informe que le studio à côté de la bibliothèque sera disponible à partir du 1^{er} mars.

Fait part que le budget du SIVOS sera soumis au vote lors de la séance du lundi 16 février 2026, et demande de prévoir au budget communal l'isolation des combles des deux bâtiments de l'école primaire, en vue des remplacements des chaudières en 2027, par le SIVOS.

Frédéric LANGLOIS :

Fait un point sur l'avancement des travaux concernant le local des futurs locaux des services techniques route de Dieppe.

Informe que le Jeudi 5 février l'opération « Sensibilis haie » portée par la Fédération des chasseurs, a permis la plantation de 100 mètres linéaires par les élèves de CE2 de l'école primaire de Songeons et des élèves de la 4^{ème} de la Maison Familiale Rurale de Songeons.

Celle-ci étant sur le domaine public il n'y avait pas d'obligation d'informer le riverain, mais il nous semblait évident de le faire

Patrice CAUDRON :

Fait un retour la commission Déchets de la CCPV et indique qu'à partir de 2035 il n'y aura plus d'enfouissement des déchets.

M le Maire informe avoir récupéré une quarantaine de poubelles de tri sélectifs et que la distribution a été effectuée suivant la liste déposée en Mairie.

Noémie BERTHE :

Indique avoir reçu une demande concernant la réinstallation du panneau d'affichage situé en centre-bourg.

Sylvain CUYER :

Demande si les anomalies constatées au niveau des bordures de la place de la Halle ont été prises en compte par l'entreprise qui a réalisé les travaux. M le Maire indique que Kevin PIONNIER va faire intervenir ses équipes pour procéder aux corrections nécessaires concernant les défauts relevés.

Exprime ses préoccupations quant aux tensions récurrentes opposant un commerçant du marché hebdomadaire du jeudi et le conducteur d'un car scolaire.

Le Conseil municipal propose de mettre en place un créneau horaire spécifique pour l'installation des commerçants, afin de prévenir tout nouveau différend et d'assurer le bon déroulement des activités respectives.

Patrick LAURENT :

Souligne l'état végétatif des végétaux implantés dans les trois noues situées place de la Halle, et demande si une amélioration ne pourrait pas être envisagée.

Murielle Cailleux s'interroge sur la possibilité d'installer des dispositifs de protection en bois, tels que des butées, devant les dites noues afin de les protéger.

Philippe PICQUE :

Informe que des cailloux vont être remis dans la plaine de CANNY, afin d'assurer la stabilité du chemin et que les haies chemin de la Herse ont été taillées.

Précise que la Bourse aux Plantes aura lieu le dimanche 12 avril.

Tient à féliciter les agents des services techniques pour la qualité de leur travail lors de la journée de plantation.

Fin de la séance 22h00

Prochaine réunion le jeudi 12 mars à 19 heures

A handwritten signature in black ink, consisting of a long horizontal stroke with a vertical line crossing it near the left end.A handwritten signature in black ink, featuring a large, stylized 'H' or similar shape with multiple overlapping strokes.